

n'y a pas moyen de faire autrement, et tâchons de nous arranger le mieux possible de notre législation actuelle.

**Le port d'escale en France.** Il y a une contradiction apparente entre le rapport de la commission d'études sur le commerce franco-canadien adopté par la Chambre de Commerce du District de Montréal et la résolution recommandant Boulogne, comme port d'escale en France, adoptée également par la chambre vendredi dernier.

Le rapport démontre que le commerce canadien est beaucoup plus considérable avec Bordeaux, Cette et Marseille, qu'avec les ports de la Manche; et que, parmi ces derniers, le Havre et Rouen sont à peu près les seuls qui aient quelque trafic avec notre pays.

Deux experts en ce qui concerne le commerce de bois, MM. Parizeau et Balcer, ont également opiné pour les ports recommandés par le rapport de la commission.

Mais, malheureusement, la question se présentait de telle manière que la chambre n'avait à choisir qu'entre le Havre et Boulogne. Il s'agissait de répondre à une question posée par le ministre du commerce et posée en ces termes: Étant données les clauses du cahier des charges imposé pour la subvention à une ligne canado-belge faisant escale à un port français, quel port recommanderait la chambre?

Comme la Columba belge a fait des arrangements, paraît-il, avec la Chambre de Commerce de Boulogne, pour l'usage des quais, etc., et avec le chemin de fer du Nord, pour un tarif spécial de fret, la chambre a décidé, après un discours du sénateur Desjardins, de recommander le port de Boulogne.

La Chambre de Commerce du District de Montréal connaît les conditions que la Columba belge fera au commerce franco-canadien: elle ne sait rien des dispositions des autres soumissionnaires. Dans ces conditions, elle a cru devoir, sous toutes réserves, recommander virtuellement l'acceptation de la soumission de la Columba belge. C'est peut-être un pis-aller, mais enfin, beaucoup de membres de la chambre se seront probablement dit, comme nous: Mieux vaut cela que rien.

**L'entreposage à froid.** On fait l'entreposage à froid, dans la pratique, de trois manières: 1o. avec de la glace; 2o. avec un liquide réfrigérant; 3o. avec l'ammoniaque anhydre. Le froid pro-

duit par la glace est toujours humide, à cause de l'évaporation qui se produit constamment. On n'a, cependant, eu pendant longtemps que ce système que l'on regarde aujourd'hui comme inférieur. On lui préfère la réfrigération causée, sans que l'air se charge d'humidité, par la circulation dans des tuyaux de fer, à travers l'espace à réfrigérer soit d'un liquide—mélange d'ammoniaque et de saumure (procédé Pictet) soit des vapeurs de l'ammoniaque anhydre, c'est-à-dire, ne contenant pas la plus petite partie d'eau. Ces deux systèmes demandent une installation quelque peu dispendieuse; mais ils donnent des résultats splendides, se prêtant à une réglementation du degré de froid dans une chambre, aussi facilement que, avec les meilleurs systèmes de chauffage, on règle la chaleur.

L'industrie laitière, qui nous a forcés à nous occuper des réfrigérateurs, n'est pas la seule qui profiterait de l'établissement d'entrepôts à froid. L'action du froid au-dessous de 22° F., arrête la décomposition de la viande, des œufs, du poisson, de la volaille, etc. Certains fruits se conservent parfaitement au froid pendant un certain temps, et ne perdent pas leur arôme pourvu qu'on les mange tout de suite après qu'ils sont dégelés. D'autres se conservent à un degré de froid moindre.

Nous voyons venir le moment où l'entreposage à froid deviendra un accessoire nécessaire des industries agricoles et horticoles, ainsi que de l'élevage. Et chaque centre ou marché sera tenu de posséder au moins un établissement de ce genre, même au Canada où, pendant 4 ou 5 mois de l'année, la température extérieure reste au-dessous de 32° F.

**Terreneuve et la Confédération.** Le Board of Trade de Montréal, la Chambre de Commerce de Toronto et plusieurs de nos confrères commerciaux ont exprimé l'opinion que la somme de \$15,000,000 n'était pas trop élevée pour le prix de l'entrée de Terreneuve dans la Confédération. Une résolution dans ce sens sera discutée aujourd'hui (vendredi) à la Chambre de Commerce du District de Montréal. On se base sur ce fait, que notre commerce avec Terreneuve est actuellement de \$3,000,000 et que, avec l'annexion, ce chiffre serait au moins doublé. Nous avons donné d'autres raisons qui nous font considérer l'acquisition de Terreneuve comme peu désirable au point de vue politique, économique et social. Examinons

la question au point de vue commercial.

Il est parfaitement possible que nos échanges avec Terreneuve soient destinés à beaucoup augmenter avec l'annexion. Car le gouvernement de l'île a toujours, autant qu'il a pu, favorisé le commerce avec les États-Unis, au détriment du nôtre. Il a même failli faire avec les États-Unis un traité de réciprocité qui nous eût à peu près fermé son marché, mais on peut se demander, n'est-ce pas, si ce commerce de \$3,000,000 nous a été bien profitable. Nous connaissons plusieurs maisons de commerce qui s'y sont ruinées, sans compter la saignée que la Banque de Québec y a subie. Autre chose: la dette de Terreneuve n'a pas été contractée, sauf pour 2 ou 3 millions, pour des travaux publics qui n'existent pas; cet argent a été emprunté pour les besoins de la population et il a servi en partie, à payer nos marchandises. Est-ce un client bien désirable que celui qui ne peut payer les comptes de ses fournisseurs qu'en empruntant? Poser la question, c'est la résoudre.

Dans l'état actuel des choses, notre commerce avec Terreneuve ne diminuera que si nous le voulons bien, parce que l'île n'achète chez nous que lorsqu'elle ne peut pas faire autrement. Supposons qu'elle soit annexée et que nous lui vendions deux fois plus qu'aujourd'hui, qui nous paiera? Elle ne pourra plus emprunter; à moins que le gouvernement fédéral ne le fasse pour elle, et prélève sur nous des taxes pour payer la dette des Terreneuviens.

D'ailleurs, depuis qu'elle a réussi à emprunter £550,000 sterling à Londres, l'île ne veut plus de l'annexion. Laissons-la donc s'arranger comme elle le pourra.

Un confrère affirme qu'une forte partie d'un chargement de mélasse des Barbades a été vendu, de Montréal, à une maison de Boston. Pourtant, le marché de Montréal n'est pas largement approvisionné, loin de là.

Nous avons maintenant l'information officielle que l'association des fabricants de conserves du Canada a discontinué la vente des produits de chaque membre de l'association par l'entremise d'un comité. Chaque fabrique est maintenant libre de vendre où et comment elle voudra.

Les planteurs de Java ont obtenu du gouvernement hollandais l'abolition de la taxe d'exportation sur leur sucre. La concurrence du sucre de betterave, qui reçoit, au contraire, une prime d'exportation, a été telle, que les planteurs de canne à sucre ne trouvent plus que difficilement à y faire leurs frais.